



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Soft-Clean 400ml Aerosoldose

UFI: 1UH0-K097-X00X-GCQW

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: nettoyant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

WWW: www.eurotech-neoval.ch

E-mail: office@eurotech-neoval.ch

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2; H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3; H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1; H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3; H412 (EUH066)	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P405	Garder sous clef.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Marquage spécial**

Texte pour l'étiquetage:

Contient >=30% hydrocarbures aliphatiques  
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques  
Naphtha léger (pétrole), hydrotraité  
et Pentane.

**2.3 Autres dangers**

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.  
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.  
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable



### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119471843-32-xxxx n° de liste 927-241-2 CAS 1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 3; H412. (EUH066).	30 - 50 %
N°CE 265-151-9 CAS 64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411.	10 - 20 %
REACH 01-2119459286-30-xxxx N°CE 203-692-4 CAS 109-66-0	Pentane Flam. Liq. 1; H224. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066).	2,5 - 10 %
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	Butane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	20 - 30 %
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	< 10 %
N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	Isobutane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	< 10 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires: Contient >=30% hydrocarbures aliphatiques.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Coucher la personne et la tenir au chaud et au calme. Appeler un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin. En cas de vomissement, placer la tête de la personne sur le côté.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons. Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Poudre d'extinction, jet d'eau en aspersion ou dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: jet d'eau en aspersion ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Danger d'explosion! En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Nettoyer soigneusement la zone polluée. En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Suisse: VME	2000 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Suisse: VME	2000 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm
109-66-0	Pentane	Europe: IOELV: TWA Suisse: VLE Suisse: VME	3000 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm 3600 mg/m <sup>3</sup> ; 1200 ppm 1800 mg/m <sup>3</sup> ; 600 ppm
106-97-8	Butane	Suisse: VLE Suisse: VME	7600 mg/m <sup>3</sup> ; 3200 ppm 1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m <sup>3</sup> ; 4000 ppm 1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
75-28-5	Isobutane	Suisse: VLE Suisse: VME	7600 mg/m <sup>3</sup> ; 3200 ppm 1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.



## Protection individuelle

### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	N'est pas nécessaire si une bonne ventilation des locaux est assurée. En cas d'exposition brève ou faible: filtre respiratoire; en cas d'une exposition prolongée, appareil respiratoire autonome. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374 Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: $\geq 0,4$ mm. Période de latence: $\leq 480$ min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0,80 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 8,50 Vol%
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-60 °C
Température d'auto-inflammabilité:	280 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	non applicable
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Tension de vapeur:	à 20 °C: 2600 hPa
Densité:	à 20 °C: 0,64 g/mL
Densité de la vapeur:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Non applicable



## 9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Taux d'évaporation:	non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé (Vapeurs): > 20 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 5000 mg/kg

Indication sur Naphta léger (pétrole), hydrotraité:

DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg. (OECD 401)

DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg (OECD 402)

CL50 Rat, par inhalation (vapeur) > 5,61 mg/L /4h (OECD 403)

Indication sur Pentane:

DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation > 20 mg/L/4h





## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2% aromatiques:

Toxicité pour le poisson:

LL50 Oncorhynchus mykiss: &gt; 100 mg/L/48h

Toxicité pour la daphnia:

NOELR Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,317 mg/L/21d

Toxicité pour les algues:

EL50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): &gt; 1000 mg/L/24h

Toxicité bactérienne:

EL50 Tetrahymena pyriformis: 1,065 mg/L/48h

Indication sur Pentane:

Toxicité pour le poisson:

LL50 Oncorhynchus mykiss: 27,55 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:

EL50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 48,11 mg/L/48h

Toxicité pour les algues:

NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 4,55 mg/L/72h

Toxicité bactérienne:

NOEL Tetrahymena pyriformis: 23,7 mg/L/48h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet:

16 05 04\* = Matières dangereuses contenant des gaz en récipients sous pression/Aérosol  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation:

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Conditionnement

Code de déchet:

15 01 10\* = Emballages métalliques  
\* = Soumis à une documentation.



Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Vider soigneusement et si possible complètement. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1950

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN:

ONU 1950, AÉROSOLS

IMDG:

UN 1950, AEROSOLS

IATA-DGR:

UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN:

Classe 2, Code: 5F

IMDG:

Class 2.1, Subrisk -

IATA-DGR:

Class 2.1



### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage:

RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950

Étiquette de danger:

2.1

Dispositions particulières:

190 327 344 625

Quantités limitées:

1 L

EQ:

E0

Conditionnement - Instructions:

P207 LP200

Conditionnement - Dispositions particulières:

PP87 RR6 L2

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP9

Code de restriction en tunnel:

D

#### Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger:

2.1

Dispositions particulières:

190 327 344 625

Quantités limitées:

1 L

EQ:

E0

Équipement nécessaire:

PP - EP - A

aération:

VE01,VE04

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS:	F-D, S-U
Dispositions particulières:	63 190 277 327 344 381 959
Quantités limitées:	1000 mL
Excepted quantities:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207, LP200
Conditionnement - Réglementations:	PP87, L2
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	SW1 SW22
Séparation:	SG69
Propriétés et observations:	-
Groupe de ségrégation:	none

**Transport aérien (IATA)**

Etiquette de danger:	Flamm. gas
Code de quantité exceptée:	E0
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG):	10L

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Teneur en composés organiques volatils (COV):

100 % en poids = 640 g/L

**Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**

Mention d'avertissement:

**Danger**

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Risques physiques: Code P3a, Quantity threshold 150 000 kg / 500 000 kg

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.  
H222 = Aérosol extrêmement inflammable.  
H224 = Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 = Liquide et vapeurs inflammables.  
H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 = Provoque une irritation cutanée.  
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

15.11.2017

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information



Abréviations et acronymes:	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Aerosol: Aérosol Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise Asp. Tox.: Toxicité par aspiration CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne CFR: Code des règlements fédéraux CL50: Concentration létale médiane CLP: Classification, étiquetage et emballage Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses DL50: Dose létale 50% DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EL50: Charge efficace 50 % EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange Flam. Gas: Gaz inflammables Flam. Liq.: Liquide inflammable IATA: Association du transport aérien international IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac LIE: Limite Inférieure d'Explosivité MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ONU: Organisation des Nations unies OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet Press. Gas: Gaz sous pression REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses Skin Irrit.: Irritation de la peau STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses UE: Union européenne vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
----------------------------	---

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.